

Les armes blanches réglementaires des officiers de la marine

Par le terme « arme réglementaire », on entend ici une arme qui a été dument décrite, avec plus ou moins de détails, par un texte officiel pour qu'elle équipe, à partir de sa création, une catégorie de militaires ; cette description ne signifie pas pour autant que dans le détail de ces armes les fourbisseurs n'aient pas montré quelque liberté.

Les premiers modèles réglementaires pour les officiers de la marine sont les modèles de prairial an XII (1804), sabre et épées, les sabres étant alors réservés aux officiers de marine, seul corps combattant.

Avant 1804, les officiers de vaisseau – autre appellation des officiers de marine – portaient exclusivement l'épée jusqu'en 1792, puis l'épée en grand uniforme et le sabre en petit uniforme de 1792 à pluviôse an I (1793), et enfin le sabre, arme correspondant davantage à l'idéal révolutionnaire et à l'état de guerre du pays. Mais, bien que les modèles de ces armes se fussent imposés, ils ne firent jamais l'objet d'une description officielle.

Sous l'Empire, le sabre et l'épée, désormais de modèle réglementaire furent portés suivant les mêmes modalités qu'entre 1792 et 1793. Sous la Restauration – Louis XVIII désirait remettre en vigueur de nombreuses pratiques ayant eu cours pendant l'Ancien Régime – et le début de la Monarchie de Juillet, l'épée fut la seule arme blanche de tous les officiers de la marine. A partir de 1837 et jusqu'en 1848, on revint aux règles de l'Empire, avec pour les officiers de marine l'épée ou le sabre, suivant les tenues et les circonstances. 1848 constitua un tournant avec la suppression de l'épée pour ces derniers, mais une suppression incomplète puisque les amiraux la conservèrent jusqu'en 1940 (1957 au plan réglementaire). Cependant, la Première Guerre mondiale introduisit encore de nouvelles modalités avec le retour officiel du sabre pour les amiraux dans certaines circonstances.

Pour les sabres d'officier de marine, les années au cours desquelles les modèles furent notablement modifiés, sans parler de quelques modifications que nous qualifierons de mineures – nous excluons ainsi les modifications de décoration des garnitures et de la garde liés aux changements de régime –, sont ainsi 1804, 1837 et 1848.

Les autres officiers de la marine, ceux appartenant aux corps assimilés, disposèrent toujours de l'épée, mais les modèles de celle-ci furent nombreux, se démarquant au cours de certaines périodes de celles portées par les officiers de marine.

Pour les épées des officiers de la marine, les grandes dates, en adoptant la même logique que pour les sabres, c'est-à-dire en excluant les modifications mineures sont 1804, 1819, 1837 et 1902.

Au cours des 220 années qui nous séparent des premières armes réglementaires, certains symboles ont décoré ces armes et leurs fourreaux, certains étant intemporels ou à forte connotation maritime, d'autres étant représentatifs des régimes politiques en vigueur (voire d'une corporation particulière) :

- L'ancre, symbole de la marine par excellence, étalinguée (avec son câble) ou non ;
- Le dieu Neptune et son trident ;
- Les branches de laurier et les branches de chêne ;
- L'étoile ou les étoiles, symbole des officiers généraux ;
- L'aigle, symbole de l'Empire ;
- Les faisceaux de drapeaux (deux fois deux ou deux fois trois) ;
- Les foudres des officiers généraux ;
- La coquille Saint-Jacques ;
- La fleur de lys ;
- La couronne royale (plutôt aplatie) et la couronne du Second Empire (plutôt haute) ;
- Le serpent d'Épidaure (des officiers de santé).

Le sujet des armes blanches réglementaires des officiers de la marine est donc vaste, dès lors que l'on s'intéresse à leurs types et leurs variantes, mais aussi aux circonstances de leur usage et à la manière de les porter (accrochées par l'intermédiaire d'une ou deux bélières à un ceinturon, accrochées à un baudrier, tenues à la main au niveau de la garde ou du fourreau...). En plusieurs articles, nous nous proposons de traiter le sujet dans sa globalité.

Puisque nous allons évoquer au cours de nos propos certaines considérations techniques, mieux vaut d'emblée rappeler quelques définitions utiles :

AGRAFE (ou pontet)

Pièce métallique en « U » formant pontet, soudée sur la chape du fourreau d'un sabre d'infanterie, d'artillerie, ou de bord, à partir de 1802-1803. Sur cette agrafe est cousu un sanglon, ou "tirant", de buffle qui attache le fourreau au passant du ceinturon ou du baudrier. Ce terme désigne aussi les petites épingles de métal fixant les garnitures contre le cuir du fourreau.

ANNEAU

Dès l'apparition du sabre des hussards à la fin du 17^e siècle, les anneaux de suspension du fourreau s'appellent bélières. Ce système s'étendra à la plus grande partie de la cavalerie à partir de 1767. Par extension, les sangles attenantes deviendront les "courroies-bélières" ou "bélières".

ARÊTE

C'est la ligne saillante séparant les parties planes ou incurvées sur la longueur d'une lame à double tranchant généralement.

ATTELLES

Bandes métalliques renforçant certains fourreaux entre les garnitures et dans le sens de la longueur.

BÉLIÈRES

Anneaux de suspension du fourreau fixé sur les bracelets et se rattachant aux sangles, dites aussi bélières par extension, et rejoignant le ceinturon.

BISEAU

Ou faux-tranchant, pratiqué à l'extrémité du dos de la lame d'un sabre et autorisant les coups de revers.

BOUTEROLLE

Ou « bout-à-réolle », emprunté aux Espagnols qui désignaient ainsi la garniture du bout du fourreau d'une épée. Avant le 19^e siècle, il n'est question que de « bout ».

BOUTON

Partie supérieure d'un pommeau ou d'une calotte, recevant la rivure de la soie de la lame.

C'est aussi le nom d'une pièce en forme de dragée, soudée sur la chape d'un fourreau et qui assure la suspension de ce dernier au passant du ceinturon ou du baudrier. Enfin, c'est la pièce de métal terminant le bout du fourreau de l'épée, lorsqu'il n'est pas terminé par un dard.

BRANCHES

Pièces métalliques garnissant la pièce de garde d'une épée ou d'un sabre, et défendant la main. Elles peuvent être rondes, plates, droites, obliques, uniques ou multiples.

BRIQUET

Ce mot qui a remplacé « fusil » dans son sens ancien de « pièce d'acier avec laquelle on bat un silex pour en tirer du feu » participe également de l'idée de « petite pièce » et à la désignation en 1734 d'un couteau à longue lame, puis du petit sabre des « grenadiers postiches » dans un texte de 1752. Cette appellation se poursuivra puis s'établira définitivement à propos des sabres d'infanterie à lame courbe jusqu'à la fin du 19^e siècle.

BUFFLE

Cuir de vache chamoisé dont on fait les équipements du soldat : ceinture et baudrier, particulièrement. On trouve un "tirant" de buffle sur la chape de fourreau de certains sabres, et une cravate de ce matériau assurant l'étanchéité et l'amortissement entre la cuvette du fourreau de sabre et la pièce de garde à partir de 1840 notamment.

CALOTTE

Pièce métallique coiffant la poignée d'un sabre et recevant la rivure de la soie par l'intermédiaire d'un renfort en bouton ou en pastille. La calotte peut être courte, ou à queue lorsqu'elle se poursuit jusqu'à la croisière ou sur le plateau.

CHAPE

Garniture supérieure du fourreau garnie ou non d'une cuvette et portant le plus souvent le système de suspension : bélière, bouton ou agrafe.

CLAVIER

Demi-coquille de la monture d'une épée saillant sur l'extérieur.

CONTRE-CLAVIER

Demi-coquille de la monture d'une épée saillant sur l'intérieur (contre le corps du porteur de l'épée). Cette demi-coquille peut être de faible dimension, quasi-inexistante ; lorsque qu'elle plus grande, elle peut être fixe ou rabattable.

COQUILLE

Partie protectrice majeure de la pièce de garde d'une arme blanche, traversée perpendiculairement en son milieu par la soie de la lame. Le sens de ce terme demeure large et peut aussi s'appliquer à la partie latérale externe couvrant le dos de la main.

CRAVATE

Pièce de tissu généralement rouge, pincée entre le talon de la lame et la pièce de garde d'une arme blanche, assurant l'étanchéité et la conservation de la chape du fourreau. À partir de 1840, les sabres des troupes reçoivent une cravate de buffle épais.

CROISIÈRE

C'est la structure majeure d'assemblage de la monture d'une arme blanche, qui reçoit le passage de la soie de la lame. Elle s'étend en branche principale de garde puis à l'autre bout, en guillon.

CUVETTE

Pièce métallique renforçant la chape du fourreau et guidant la lame lors de sa remise en place. La cuvette est complétée à l'intérieur par les bates qui participent à son ajustage dans la chape.

DARD

Terme du 19^e siècle, synonyme de « traîneau » en termes de fourbisseur, désignant le renfort terminal du fourreau de sabre. Cette pièce de fer ou d'acier protège le bout du fourreau lorsqu'il est traîné à terre. Sous l'Ancien Régime, il n'est question que de « pied » ou de « talon ».

DOS

Partie de la lame opposée au tranchant, allant du talon au biseau de pointe ; le dos peut être plat, demi-rond, en jonc ou cannelé.

ÉPÉE

Nom générique d'une arme blanche à lame droite dont l'escrime est essentiellement d'estoc.

FILIGRANE

Réseau de fils ou de bandes métalliques, destiné à éviter le glissement de la main par sa rugosité, et enroulé en spirale autour de la fusée de l'épée ou de la poignée du sabre. Au-delà de la fonction technique, le filigrane reste un ornement majeur de l'arme blanche.

FLÈCHE

Se dit de la distance maximale entre la partie la plus profonde du dos d'une lame de sabre, et la ligne théorique tendue entre la pointe et le talon. Les plus fortes flèches s'observent sur les lames des sabres à l'orientale.

FOURBISSEURS

Corporation d'artisans faisant le commerce d'armes blanches dont ils fabriquent les montures et les fourreaux sur des lames achetées aux centres armuriers ou manufactures spécialisées qui les forgent. En 1776, la corporation est réunie à celles des arquebusiers et couteliers. En mai 1791, toutes les corporations sont définitivement dissoutes sous ce nom.

FOURREAU

Gaine de suspension et de protection d'une arme blanche, sabre ou épée. En bois recouvert de cuir jusqu'au milieu du 18^e siècle, il n'est plus qu'en cuir fort jusqu'à la Révolution. Ensuite, le fourreau sera majoritairement à fût métallique dans les troupes à cheval mais demeurera en cuir dans les corps à pied.

FUSÉE

Pièce de bois généralement, traversée dans sa longueur par la soie de la lame. Son nom lui est dû par son analogie de forme avec le fuseau enroulé de fil des métiers du textile. La fusée est généralement filigranée, mais aussi faite dans des matières nobles (corne, écaille, nacre) et enrichie des décors les plus variés pour les armes de luxe.

GARDE

Synonyme de monture dans une arme blanche. Elle peut être composée de nombreuses parties branches, pontets, plateau, coquille, guillons, annelets, etc... C'est la partie complémentaire de la lame qui "garde" la main de son usager.

GLAIVE

Le terme, issu du latin « Gladius » (épée) s'emploie pour désigner une arme courte, droite et à double tranchant créée pour les artilleurs dès 1767 sur le modèle de l'épée romaine, puis au 19^e siècle pour certains sabres de troupes à pied.

GOUTTIÈRE

Canal étroit forgé en creux sur une lame : le long du dos pour un sabre généralement, et dans l'axe médian pour une lame d'épée. La gouttière a un rôle purement technique à l'instar du pan-creux, celui d'alléger la lame en lui préservant sa rigidité.

GRAVURE

Procédé décoratif ou indicatif pratiqué sur les lames des épées ou des sabres par la morsure d'un acide. Étendue à partir des 15^e et 16^e siècles, cette technique simpliste autorise les décors les plus somptueux par sa souplesse d'application.

LAME

Pièce essentielle de l'arme blanche, la lame est prolongée d'une soie de fer autour de laquelle s'ajuste la monture. En termes d'escrime, la lame est divisée par tiers : le talon, le fort et le faible.

MANUFACTURE D'ARMES

Sorte d'usine employant un personnel spécialisé dans la production d'armes. La première manufacture royale d'armes blanches fut établie en 1730 à Klingenthal en Alsace afin d'affranchir le royaume de la dépendance étrangère ; elle fonctionnera jusqu'en 1836 pour l'État. La manufacture de Châtellerauld lui succédera et produira aussi des armes à jusqu'en 1968. Sous la Révolution et l'Empire, la manufacture de Versailles renommée pour ses armes à feu de luxe, assista Klingenthal pour le montage des armes blanches de troupe.

MODÈLE

Prototype établi sur les directives d'une autorité par un entrepreneur spécialisé, et qui est agréé officiellement afin d'être reproduit en conformité.

MONTURE

Ensemble des pièces montées sur la soie d'une lame et qui assure la prise et défend la main de son utilisateur. La monture de l'arme blanche comprend généralement la pièce de garde (coquille ou croisière), la fusée ou la poignée, et, le pommeau ou la calotte.

ORIENTALE (à l')

Appellation d'un style de sabre devenu à la mode sous la République après l'expédition d'Égypte et mis en valeur par la manufacture de Versailles pour les armes de luxe. Ces armes sont l'interprétation généralement fidèle des sabres ottomans.

PANS-CREUX

Parties creuses longitudinales réservées par la forge sur chaque face d'une lame dans un but d'allègement.

PITONS

Il s'agit des pièces fixées contre les garnitures d'un fourreau et recevant les anneaux-bélières destinés à la suspension au ceinturon.

POIGNÉE

Souvent usité à la place de « monture », ce terme identifie plus spécialement la partie que saisit l'utilisateur du sabre et qui n'est pas symétrique. Dans une épée, il s'agit de la fusée.

POINÇON

Marque réservée au contrôle des armes dans une manufacture et qui est frappée sur la pièce et garantissant sa réception et son origine. Le poinçon figure le plus souvent l'initiale de l'entrepreneur, du contrôleur ou du réviseur.

POINTE

Généralement distinguée en deux catégories majeures, la pointe d'une lame peut être en « langue de carpe », c'est-à-dire symétrique, ou bien « relevée » du côté du dos ou du biseau.

POMMEAU

Cette pièce sphéroïde et concernant l'épée, a deux fonctions originelles : supporter la rivure de la soie qui maintient l'ensemble de l'assemblage, puis retenir la paume de la main par son volume.

QUILLON

Prolongation terminale et horizontale de la croisière, opposée à la branche de garde. Dans les montures à la hongroise puis à la française, il peut être observé un double quillon, les deux étant en sens opposé.

RÈGLEMENTAIRE

Arme faisant l'objet d'un règlement émanant d'une autorité délivrant un modèle destiné à sa multiplication et à l'intention d'un corps d'armée. C'est en 1680 qu'apparaît le premier système d'armes blanches réglementaires.

RIVURE

Opération finale de l'ajustage d'une monture d'arme blanche sur sa lame, et consistant à l'écrasement à froid et au marteau de l'extrémité de la soie contre le bouton surmontant un pommeau ou une calotte, rendant ainsi solidaires toutes les pièces de l'épée ou du sabre. À partir de 1857, ordre est donné de réaliser la rivure des armes de troupe en « goutte de suif », permettant un démontage moins mutilant que les rivures plates précédentes.

SABRE

Nom générique d'une arme blanche forte à lame droite ou courbe privilégiant le coup de taille. Introduit de l'Allemand au 16^e siècle, ce mot devient fréquent en France dans le dernier quart du 17^e siècle à l'occasion de l'apparition des épées fortes dans la cavalerie vers 1680.

SOIE

Partie terminale de la lame d'une arme blanche, opposée à la pointe et traversant la totalité de la monture. La soie en fer n'est pas étirée de la lame mais rapportée à la forge sur le talon de la lame qui est d'acier, ceci afin de faciliter les remontages. Dès la fin du 18^e siècle, des soies d'acier seront essayées, mais ce n'est qu'en 1827 que les soies d'acier directement étirées de la lame sont autorisées dans la manufacture de Klingenthal.

TALON

Partie la plus large et épaisse d'une lame servant d'appui à la monture.

TIRANT

Sangle de buffle collée ou cousue à la chape de fourreau d'un sabre d'infanterie d'artillerie ou de marine, plus rarement de cavalerie, et servant d'attache au passant de ceinturon ou du baudrier où elle se boucle.

VIROLE

Bague de métal ornée ou non, renforçant les extrémités d'une fusée d'épée ou bien la base d'une poignée de sabre.

